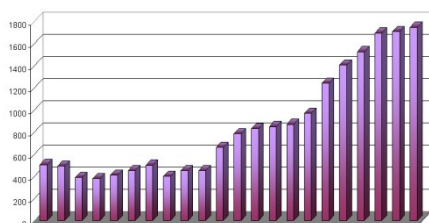


## Assemblée Générale du 8 mars 2014

### Compte Rendu

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 8 mars 2014 dans la salle Ellipse à Cheméré 44680 devant plus de 200 adhérents, le Président a présenté le rapport moral.

#### Les adhérents



L'année 2013 sera marquée par une progression continue et régulière des adhésions **(+2.28%)** confirmant ainsi l'intérêt des pêcheurs de loisir à notre association. Nous sommes ainsi **1 748 adhérents** prêts à défendre notre passion.

Les fortes progressions constatées en 2008 et 2010 suite aux événements locaux concernant les demandes d'extension des cultures marines en 2008, puis en 2010, les prélèvements massifs

d'hûîtres par les ostréiculteurs, démontrent que les pêcheurs de loisir souhaitent être rassemblés pour peser sur les décisions.

Les adhésions à la **FNPPSF** sont en progression par rapport aux années précédentes, confirmant également la représentativité de cette fédération dans les instances nationales, et sa capacité à répondre de manière constructive dans les débats portant sur la pêche de loisir et la plaisance.

La répartition par territoire intercommunale est semblable aux années précédentes avec toujours une forte représentation sur la communauté de communes de Pornic **(49%)**.

A noter cette année, une progression sensible des adhérents la région nantaise **(8,7%)**.

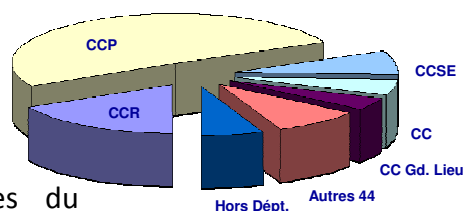
La CC Sud Estuaire représente **(8,60%)**,

Cœur de Retz **(15,80%)**,

CC Machecoul **(5%)** CC Grand Lieu **(5%)**.

Les adhérents sont également issus d'autres communes du département **(2,26%)**,

ainsi que des départements limitrophes **(6%)**.



## Bilan des actions 2013

Nos actions 2013 s'inscrivent toujours conformément aux statuts qui sont :

- Préserver le droit de la pêche de loisir
- Informer le public des bonnes pratiques de la pêche
- Participer à tout projet pouvant porter atteinte aux zones de pêche à pied

## Don à la SNSM

Comme chaque année, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de jade se montre [solidaire des sauveteurs en Mer](#).

Le Samedi 14 Décembre 2014, les membres de l'Association étaient réunis avec les responsables de la station SNSM de Pornic pour un moment émouvant rempli de solidarité. **500 € ont été offerts ainsi offerts à la SNSM.**

## Manifestations 2013

Parmi nos participations aux manifestations locales en 2013, nous étions présents lors des [Journées de la Mer à Pornic](#) les 20 et 21 juillet 2013, le [Festival des Grandes Marées à la Bernerie en Retz](#), les [forums d'associations](#) et le [Rallye des Familles](#).

Ces manifestations ont été marquées par une très forte fréquentation de notre stand par les vacanciers désireux d'informations sur la réglementation et les bonnes pratiques de la pêche à pied dans notre région, et qui se traduisent très souvent par des adhésions.

C'est aussi l'occasion, de présenter [l'exposition « pêche à pied » de la Communauté de Communes de Pornic](#) que nous remercions de nous permettre d'être le relais privilégié dans l'information et la sensibilisation du public à la pêche de loisir à pied.

## Découvertes de l'art de la pêche pied dans les écoles

Depuis 2012, l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte Jade, organise des journées « découverte de la pêche à pied » sur les estrans du littoral de la Côte de Jade en direction [des enfants des écoles du Pays de Retz](#) (La Bernerie - La Plaine- Paimboeuf – Chateaubriand).

Ils ont ainsi pu découvrir la richesse de notre patrimoine maritime, et des différentes espèces animales et végétales qui le compose.

## Initiation à la pêche à pied

Quelques journées d'initiation à la pêche à pied ont également été organisées au cours de l'été, pour des vacanciers désireux de découvrir l'art de la pêche à pied sur l'estran Bernerien.

Ces pêcheurs occasionnels ont reçu également les informations réglementaires, ainsi que les bons gestes respectueux de notre environnement marin.

## Prélèvement des huîtres sur le gisement naturel de la Bernerie par les professionnels

Depuis 2010, les ostréiculteurs, victimes de surmortalités constatées dans leurs élevages, bénéficiaient de permis temporaires leur permettant de reconstituer leurs stocks de juvéniles sur le gisement naturel de la Bernerie en Retz.

Ainsi, les arrêtés successifs de ces autorisations, ont permis un prélèvement de 400 kg par entreprise durant huit jours par mois jusqu'en 2011, puis 200 kg pendant 6 jours par mois, enfin 100 kg par jour pendant 4 jours jusqu'à fin 2012.

En 2013, aucun permis temporaires n'a été reconduit, les titulaires de licences « huîtres » ayant désormais un quota de 400 kg/jour. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le quota maximal est porté à 300 kg/jour.

## Nos moyens de communication

### **Le site internet**

Toujours mis à jour régulièrement, le site internet de l'association est fréquemment consulté de l'ordre d'une vingtaine de visites journalières.

Il dispose des **dernières informations réglementaires concernant la situation des zones de pêche dans le département**, suite à la communication des arrêtés par les services de la Direction de la Mer et du Littoral de Saint Nazaire.

Toutes les informations locales départementales et nationales concernant la pêche de loisir, à pied, du bord ou embarquée, sont disponibles.

Les informations concernant les coefficients, heures des marées, et la tendance météo de la semaine, sont également accessibles sur la page d'accueil.

Les pages réglementation et bonnes pratiques sont régulièrement visitée, démontrant ainsi l'intérêt des pêcheurs de loisir à s'informer des règles à respecter et des bonnes pratiques.

<http://appcj.wifeo.com>

### Le bulletin d'Info du Pêcheur à Pied de la Côte de Jade

Créé courant 2011, ce bulletin d'information trimestriel permet à chaque pêcheur de loisir de s'informer des activités de l'association, des dernières évolutions réglementaires en matière de pêche de loisir, avec un rappel des bonnes pratiques.

Il est diffusé à plus de 1 000 exemplaires sur l'ensemble du pays de Retz, et est téléchargeable depuis le site internet.

### Nos affiches de sensibilisation

Conformément à nos statuts, des affiches rappelant la **réglementation pêche à pied, et les bonnes pratiques**, sont régulièrement diffusées lors de grandes marées.

Les triptyques du Comité Départemental des pêcheurs plaisanciers de Loire Atlantique complètent l'information sur **la sécurité des navires et la réglementation pêche embarquée**.

Par l'intermédiaire de la revue « **Pêche Plaisance** » de la FNPPSF, nous publions également quelques articles concernant les activités de l'association,

## Le Comité Départemental et Régional

La structuration de la [Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France](#) en Comités Départementaux et Régionaux permet de mettre en cohérence les actions de la FNPPSF sur le terrain, par l'intermédiaire des associations qui les composent.

Au niveau régional, ce dernier comité représente plus de **3 000 pêcheurs de loisirs et 23 associations sur les deux départements**.

Depuis juin 2012, puis septembre de cette même année, Landry METRIAU, vice président de notre association assure la présidence du Comité Départemental et Régional.

## La déclaration gratuite

Cette [déclaration gratuite](#) actuellement [facultative](#), concerne tous les pratiquants de la pêche de loisir, y compris ceux occasionnels. Elle peut se faire aujourd'hui par inscription sur Internet mais les conditions d'accès à l'information de la réglementation ne permettent pas de rendre cet outil conforme à l'objectif initial.

## Etude Nationale de la pêche à pied de loisir

Fort de sa représentation des pêcheurs de loisir sur le littoral, la FNPPSF est associée au Comité de Pilotage afin de défendre cette activité dans ce dossier.

Le projet d'étude nationale de la pêche à pied de loisir portée par l'[Agence des Aires Marines Protégées](#), a fait l'objet d'un dossier déposé en 2013 au titre du [programme LIFE+ «politique et gouvernance en matière d'environnement»](#) mis en place par l'Union Européenne, et destiné à soutenir financièrement les actions de conservation et de protection de l'environnement des États membres.

Les pêcheurs à pied de loisir, à travers leurs associations locales comme la nôtre, participeront aux seules actions pilotées par la FNPPSF et ses comités départementaux, concernant la [sensibilisation – information](#), ainsi que le [suivi de la ressource](#), au titre de la science participative. L'implication des pêcheurs de loisir est indispensable pour ne pas subir les actions néfastes et infondées de ceux qui persistent à reporter la diminution de la ressource sur la seule pêche de loisir.

## Le protocole de suivi de l'évolution de la ressource

Un groupe de travail issu principalement de la Commission Pêche à Pied sera prochainement formé, et sera chargé du suivi de ce dossier.

Ce groupe procédera à l'étude du protocole de suivi de l'évolution de la ressource en collaboration avec les scientifiques (Ifremer, Universités) sur les sites pilotes définis par l'étude nationale.

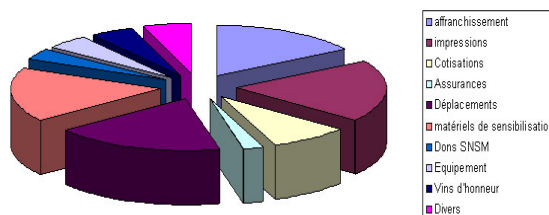
Si le site de la Baie de Bourgneuf n'a pas été retenu à cette étude, il sera néanmoins intégré dans ce suivi.

***Le rapport moral adopté à l'unanimité des membres présents.***

## Rapport financier présenté par le trésorier

Les ressources financières de l'association sont exclusivement basées sur les cotisations des adhérents. **Aucune subvention** de collectivité n'a été demandée depuis sa création en 1985.

Les dépenses comprennent principalement l'achat de matériels de sensibilisation, les frais d'affranchissement, d'impression ainsi que les frais de déplacement aux diverses réunions. Le bilan financier 2013 est positif, et montre un excédent de



	<b>DEPENSES</b>
Frais postaux	1 111.52 €
Frais d'impressions diverses	1 290.54 €
Cotisations FNPPSF et CDPPSLA	1 608.00 €
Frais kilométrique + divers	898.00 €
Frais assurance	171.10 €
Cadeaux AG appcj + fnpp	149.39 €
Articles APPCJ et FNPPSF	90.00 €
SNSM	535.88 €
Matériel sortie pêche+2 banderoles	336.78 €
Site internet	54.00 €
Frais vin d'honneur + repas	436.00 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>6681.21 €</u></b>

	<b>RECETTES</b>
1748cartes APPCJ	5 244.00 €
70 Cotisations FNPPSF	840.00 €
Articles APPCJ et FNPP	1 228.00 €
Don	
<b>TOTAL</b>	<b><u>7 312,00 €</u></b>

<b>EXEDENT 2012</b>	<b><u>630.79 €</u></b>
---------------------	------------------------

<b>AVOIR AU 31/12/2013</b>	
COMPTE C. MUTUEL	3 415.57 €
LIVRET C. MUTUEL	7 010.76 €
INTERETS 2012	110.96 €
CAISSE	154.73 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>10 692.02 €</u></b>

**Rapport financier approuvé à l'unanimité.**

## Election du 1/3 sortant

Renouvellement du Conseil d'Administration :

Sortants (4)	Candidats (6)	Sont élus	
François Gosselin	François Gosselin	François Gosselin	441
Christophe Louérat	Christophe Louérat	Christophe Louérat	441
Landry Métriau	Landry Métriau	Landry Métriau	441
Jean-Louis Avril	Jean-Louis Avril	Jean-Louis Avril	441
	Claude Delaire	Claude Delaire	441
	Patrick Macé	Patrick Macé	441

## Remerciements :

- à M. Le Maire de Cheméré pour avoir accueilli l'association des pêcheurs à pied de la cote de Jade et ses 200 adhérents présents.
- à M. Philippe Boënnec, Président de la communauté de communes de Pornic, membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, membre du Conseil National de la Mer et des Littoraux.
- L'ensemble des maires des communes de la Côte de jade et du Pays de Retz, et de l'ensemble des élus locaux présents et représentés.
- A Maurice Fleury, membre du Conseil des Fondateurs et qui a œuvré à la mise en place de l'association en 1985. A cette occasion, il lui a été remis un livre sur l'épopée du Tour de France.

***Le Conseil d'administration est convoqué le samedi 15 mars 2014 à 10h  
Salle des mariages du Clion sur Mer***

Ordre du jour de la réunion :

- Installation du Conseil d'administration
- Election du bureau
- Questions diverses

Le Président